

## Conseil Municipal du 07 avril 2022 à 18h30

Salle des fêtes de SAINT SOZY

**Présents :** Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, Sandrine ROUGIE,  
Messieurs Daniel LEVET, Jean-Philippe, GAVET, Philippe CASTANET, Dominique JOUHAULT,  
Roland SEGUREL, Gervais DELNAUD, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE

Cette séance du conseil municipal étant principalement consacrée au budget de la commune,  
Mme Christel CORNIOT, Conseillère Décideur Local de la trésorerie de Saint-Céré, assiste à cette réunion.

1. Secrétaire de séance : Dominique JOUHAULT est désigné à l'unanimité des membres présents

2. Approbation compte rendu du 09 Décembre 2021:

Deux points seront corrigés :

- Date concernant la fête votive 2022 évoquée en Questions Diverses.  
Il faut lire : 23/24/25 **Juillet** 2022 et non pas 23/24/25 juin 2022
- **Magasin SPAR** et non pas SPA (informations & décisions)

3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les données fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), base de départ servant ensuite à l'estimation des taux d'imposition pour l'année 2022.

Il en ressort que celles-ci augmentent, tant au niveau Foncier bâti que Foncier non bâti.

Une comparaison, entre 2020/2021 et 2021/2022, présentée et projetée à l'assemblée montre que les bases augmentent de 4.68% pour le foncier bâti et 3.11% pour le foncier non bâti.

Rappel 2021			
Foncier Bâti			
Bases d'Imposition		Evolution des bases	
		en €	en %
2020	553 403,00 €	9 270,00 €	1,68%
2021	562 673,00 €		
Foncier Non Bâti			
Base Imposition		Evolution des bases	
		en €	en %
2020	17 951,00 €	-9,00 €	-0,05%
2021	17 942,00 €		

Projections 2022			
Foncier Bâti			
Bases d'Imposition		Evolution des bases	
		en €	en %
2021	562 673,00 €	26 327,00 €	4,68%
2022	589 000,00 €		
Foncier Non Bâti			
Base Imposition		Evolution des bases	
		en €	en %
2021	17 942,00 €	558,00 €	3,11%
2022	18 500,00 €		

Les taux communaux, votés en 2021, étaient les suivants :

- Foncier Bâti : 37.83%
- Foncier non Bâti : 140.08%

Afin de maintenir une évolution constante mais mesurée des taux communaux, et tenant compte de l'évolution des bases de calculs de la DGFIP présentée en conseil municipal, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les taux suivants :

- Foncier Bâti : **38.50%**
- Foncier non Bâti : 140.08%

Après débat, les taux proposés sont approuvés à l'unanimité des membres présents

#### 4. Vote des budgets primitif 2022:

En avant-propos, Monsieur le Maire présente le principe des budgets : Chapitres, Articles, Fonctionnement et Investissement. Tout ceci étant applicable à tous les budgets Lotissement et Assainissement. Il rappelle qu'une somme budgétisée, n'est pas obligatoirement dépensée, mais celle-ci permet de prévoir et d'anticiper sur d'éventuelles dépenses aux travaux. Monsieur le Maire précise que les budgets ont été travaillés en étroite collaboration avec Mme CORNIOT.

Cette année, le budget principal change de nomenclature et passe de la M14 à la M57. Ce changement, qui sera obligatoire pour toutes les communes en 2023, permet une certaine simplification et latitude entre et dans les lignes budgétaires.

Cette nouvelle nomenclature se rapproche du fonctionnement budgétaire du privé.

##### a) Budget Principal :

###### - Fonctionnement et Investissement :

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée l'ensemble des dépenses et recettes à prévoir pour l'année 2022.

La synthèse du budget principal pour 2022 s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	387 804,08	324 571,81
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	175 681,48	134 335,23
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 104 578,52
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		563 485,56	563 485,56
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	430 224,30	282 051,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 148 173,25
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		430 224,30	430 224,30
TOTAL DU BUDGET (4)		993 709,86	993 709,86

###### Points détaillés :

###### - Subventions proposées cette année aux associations :

Les subventions accordées restent identiques à celles de 2021, hormis pour le Centre de Loisirs présentant un déficit plus important pour l'exercice 2021 réparti entre communes. Celui-ci s'élève à 18 264,00€ pour la commune de Saint-Sozy.

Il est aussi intégré deux nouvelles subventions pour les pompiers de Souillac et La Pétanque du Pont

Anciens combattants	200,00 €
Anim'enfance	18 264,00 €
Anim'enfance	600,00 €
VALROCFEET	1 000,00 €
Vallée Rocs	500,00 €
3ième Age	200,00 €
Comité des fêtes	600,00 €
Croix Rouge	50,00 €
Cyclo Causse Vallée	100,00 €
Dynamic Basket	200,00 €

FNACA	150,00 €
Foyer Socio Educatif	150,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Resto du Cœur	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Chasse	100,00 €
Vitamine T jeune	100,00 €
Pétanque	100,00 €
Peche	100,00 €
Pompiers	50,00 €

- Réhabilitation de l'Ancienne Ecole Roger LAVAL - Construction du Centre de Santé Roger LAVAL :

Les travaux sont terminés même s'il reste des points à finaliser. Des factures restent à régler et inscrites au Budget 2022. Un reste à réaliser (RAR) doit être inscrit au BP 2022 : **145 074.03€**

Le bilan financier complet de la construction du Centre de Santé s'établit ainsi :

Entreprises	Montants Marchés		Avenants			Montants Marchés corrigés	
	HT	TTC	HT	TTC	%	HT	TTC
LOT 1 SAS MALAURIE	98 815,19 €	119 778,23 €	5 468,00 €	6 561,60 €	5,5 %	104283,19 €	126 339,83 €
LOT 2 : SAS PINSAC ET FILS	6 738,84 €	8 086,61 €	-5 504,09 €	-6 604,91 €	-81,7 %	1234,75 €	1 481,70 €
LOT 3 : SARL DELNAUD MENUISERIES	25 717,70 €	30 861,15 €	3 993,10 €	4 791,72 €	15,5 %	29710,80 €	35 652,87 €
LOT 4 : SARL LAVERGNE	12 464,97 €	14 957,96 €				12 464,97 €	14 957,96 €
LOT 5 : SAS SUDRIE ET FILS	45 017,05 €	54 020,46 €	-1 296,55 €	-1 555,86 €	-2,9 %	43 720,50 €	52 464,60 €
LOT 6 : SARL JOFRE ENTREPRISE	29 257,88 €	35 109,46 €				29 257,88 €	35 109,46 €
LOT 7 : SAS ALLEZ ET CIE	67 858,89 €	81 430,67 €	-1 137,70 €	-1 365,24 €	-1,7 %	66 721,19 €	80 065,43 €
LOT 8 : SARL CLARETY	44 702,68 €	55 643,22 €	1 573,13 €	1 887,76 €	3,5 %	46 275,81 €	57 530,98 €
LOT 9 : LOT ECO SERVICES	14 267,02 €	17 120,42 €				14 267,02 €	17 120,42 €
MOE	38 800,00 €	46 560,00 €				38 800,00 €	46 560,00 €
Total :	383 640,22 €	463 568,18 €	3 095,89 €	3 715,07 €	8,0 %	386 736,11 €	467 283,25 €
			386 736,11 €	467 283,25 €		450 187,90 €	

Les subventions actées s'élèvent à 79% du montant Hors Taxe. La commune a contracté un emprunt de 80 000€. Il est à noter que le prévisionnel des travaux avaient été fixé à 388 000,00€. Les engagements de départ ont été tenus.

- Nouveaux investissements pour 2022 :

Dans le cadre du budget principal primitif, Monsieur Le Maire présente les grands points d'investissements :

- Finalisation des travaux du Centre de Santé
- Création d'un nouveau Columbarium
- Gestion des déchets dans le bourg
- Etude de la sécurisation de la RD15 traversant le bourg
- Etude de l'agrandissement de l'Ecole du RPI

b) Budget Lotissement :

Le Budget Lotissement a été établi en étroite collaboration avec Mme CORNIOT. Il intègre la vente d'un lot pour 2022 et une nouvelle méthode de calcul.

En Synthèse :

VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		7 392,00	231 941,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 224 549,15	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		231 941,15	231 941,15
VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		106 190,90	122 842,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 16 651,55	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		122 842,45	122 842,45
TOTAL DU BUDGET (4)		354 783,60	354 783,60

Lors du débat sur ce budget annexe, Mme CORNIOT explique à l'assemblée comment le budget principal de la commune sera impacté budgétairement lorsque tous les lots seront vendus.

c) Budget Assainissement :

Le budget annexe de l'Assainissement s'établit ainsi :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	185 078,41	57 175,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 127 903,41
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	185 078,41	185 078,41
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	190 916,98	74 298,96
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 116 618,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	190 916,98	190 916,98
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	375 995,39	375 995,39

L'ensemble des budgets sont soumis aux votes de l'assemblée : Adoptés à l'unanimité.

5. Vote des tarifs Assainissement pour l'année 2022

Monsieur le Maire propose, au regard de l'augmentation significative des taux d'imposition fixés par la DGFiP sur le Foncier Bâti et Non Bâti, de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement collectif par rapport à ceux de 2021.

Après débat, et à l'unanimité des membres présents, les taux de 2021 seront reconduits en 2022.

L'ensemble des débats et délibérations concernant les différents budgets ayant été passé en revue,  
Mme CORNIOT, quitte la séance.

6. Création d'un poste d'emploi permanent :

Afin d'assurer l'entretien des locaux communs du bâtiment Centre de Santé nouvellement créé, il est nécessaire de créer un poste pour un emploi permanent de 3 heures par semaine.

Validé à l'unanimité

7. AMF : Protocole "Justice de Proximité":

Monsieur le Maire propose de reporter le sujet lors du prochain conseil municipal.

8. Vote du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement collectif 2022 :

Le vote est reporté au prochain conseil municipal suite aux tarifs votés lors de ce conseil municipal.

9. Dénomination de l'ancienne école Roger LAVAL :

Monsieur Le Maire propose de renommer notre ancienne école maintenant rénovée

Nom proposé : **Centre de Santé Roger LAVAL**

Validé à l'unanimité

10. Informations et Décisions du Maire :

Pas d'informations ni de décisions particulières depuis le dernier conseil municipal du 31 mars 2022.

## 11. Questions diverses :

### Question d'Annick JAMME:

- L'utilisation de la salle des fêtes de Saint Sozy sera-t-elle toujours gratuite pour les Associations de Saint-Sozy :

Réponse : Oui

- Des traces de ballon ont été remarquées sur la façade (portes) du Centre de Santé (coté stade), est-il prévu de mettre une protection entre le stade et le bâtiment ?

Réponse : Un filet est prévu d'être mis en place (Identique à celui posé coté rue de l'Occitanie)

La séance est levée à 21h30

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Monsieur Dominique JOUHAULT  
qui devra être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal